



Conseil des droits de l'homme

43^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Mali

Genève, le 2 mai 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Mali et formule les recommandations suivantes:

1. Signer et ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte II de l'ONU, et prendre toutes les mesures nécessaires afin d'abolir la peine de mort et de commuer toutes les condamnations à mort en peines alternatives.
2. Renforcer son mécanisme national de prévention de la torture, notamment en assurant l'accès de la Commission nationale des droits de l'homme du Mali à tous les lieux de privation de liberté et en allouant des ressources suffisantes.
3. Garantir le droit à la liberté d'expression, notamment en mettant effectivement en œuvre la Loi relative aux défenseurs des droits de l'homme, son décret d'application et son mécanisme de protection.

Je vous remercie.